

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2024

Afférents au C.M. : 11

En exercice : 11

Qui ont délibéré : 8

Etaient présents : ABRIAL Michel, BELIN Denis, CHAMPENOY Elisabeth, CHASTEL Annie, CHAUSSE Richard, GAUTHIER Christelle, ROBIN Carole, et VIGOUROUX Jean-Claude

Absents : GAUTHIER Jean-Pierre, SERRES Yves, SUREL Jeremy

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 30 sous la présidence de M. VIGOUROUX Jean-Claude, Maire, qui propose l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

M^{me} CHAMPENOY Elisabeth est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

• Approbation du procès-verbal de la dernière séance de Conseil Municipal

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal, préalablement transmis à l'ensemble des membres de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, les élus approuvent le procès-verbal de la séance du 5 avril 2024.

• Révision des tarifs des encarts publicitaires dans le bulletin municipal

En vue de l'élaboration du bulletin municipal et afin de réduire les frais de mise en page et d'imprimerie, le maire propose de réviser le tarif des encarts publicitaires sollicités auprès des entreprises.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition présentée et fixe à 30 € le cout d'insertion d'un encart publicitaire. Les sommes seront encaissées par le Trésor Public.

Ont pris part au vote : pour : 8 - contre : 0 - abstention : 0

• Proposition d'adhésion au groupement d'achat d'électricité du Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire (SDE 43)

Considérant que le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Ariège (SDE09), le Syndicat Départemental d'Énergie du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Énergie du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Énergie du Gers (SDEG), le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Loire (SDE43), la Fédération Départementale d'Énergie du Lot (FDEL), le Syndicat Mixte d'Électrification du Gard (SMEG), le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère (SDEE), le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées (SDE65), le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Électricité du Pays Catalan (SYDEEL 66), le Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn (SDET) et le Syndicat Départemental d'Énergie de Tarn-et-Garonne (SDE82) :

- ont constitué un groupement de commandes pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Energies du Tarn) est le coordonnateur ;
- qu'en leur qualité de Membres Pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs territoires respectifs.

Considérant que les Membres pilotes précités souhaitent renforcer les compétences mises à dispositions des acteurs de leurs territoires en les regroupant au sein d'un groupement de commandes qui se matérialise par une nouvelle convention constitutive entre ses membres.

Considérant que cette nouvelle convention constitutive entrainera la résiliation de l'actuelle convention constitutive dans un délai de six mois à compter du terme des marchés ou accords-cadres passés dans le cadre de la convention actuelle.

Considérant que la commune de Saint-Haon au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer son engagement à l'occasion du lancement de chaque marché ou accord-cadre passé dans le cadre du groupement pour ses différents besoins.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal :

- Décide de l'adhésion de la commune de Saint-Haon au groupement de commandes précité.
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération.
- Autorise Monsieur le Maire à signer de la convention constitutive pour le compte de la commune.
- Prend acte des missions dévolues aux Membres Pilotes décrites au 5.2 de la convention constitutive et que le Membre Pilote de son département (ou le Membre Pilote auprès duquel il a été fait part du souhait d'adhésion au Groupement pour les membres dont le siège est localisé en dehors des départements des Membres Pilotes), ou par défaut le coordonnateur, demeure l'interlocuteur privilégié de la commune.
- Prend acte des missions dévolues au coordonnateur décrites au 4.2 de la convention constitutive et autorise notamment le coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Saint-Haon, et ce sans distinction de procédures.
- Ne souhaite pas engager les sites de consommation de la commune pour le prochain marché de fournitures, à savoir celui de 2026 à 2028.

Ont pris part au vote : pour : 8 - contre : 0 - abstention : 0

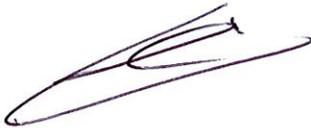
• **Subvention aux associations**

Sur propositions de la commission services à la population, les membres du Conseil Municipal répartissent l'enveloppe destinée aux subventions des associations pour l'année 2024 comme suit :

ACCA de Saint-Haon (sous réserve d'une manifestation sur la commune)	250,00 €
Anciens combattants de Saint-Haon	100,00 €
Association Sportive de Saint-Haon	300,00 €
Comité des fêtes	400,00 €
Vivre ensemble à Saint-Haon	400,00 €
ADMR de Pradelles	150,00 €
Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles de Landos	100,00 €
APE de Landos (Subvention uniquement par élève de la commune)	210,00 €
APE du Bouchet-Saint-Nicolas (Subvention uniquement par élève de la commune)	
30,00 € / élève soit pour 5 élèves :	150,00 €
+ Subvention exceptionnelle sous réserve d'un voyage scolaire sur péniche :	
110,00 €/élève soit pour 4 élèves :	440,00 €

Observations ou remarques

La secrétaire de séance,
CHAMPENOY Elisabeth



Le Maire,
Jean-Claude VIGOUROUX



Collège de Landos classe orchestre (Subvention uniquement par élève de la commune)	50,00 € /élève soit pour 6 élèves :	300,00 €
Association L.A.V.E. (pour 25 exemplaires)		95,00 €
Chorale Chant'aux vents (sous réserve d'un concert)		100,00 €
Comité départemental du Prix résistance et déportation		50,00 €
ONAC 43		50,00 €

Ont pris part au vote : pour 8 – contre 0 - abstention 0

M. Michel ABRIAL a quitté la salle lors du débat pour l'attribution de subvention à l'Association Saint-Haon Tradition et Patrimoine, il a rejoint l'assemblée au moment du vote.

Association Saint-Haon Tradition et Patrimoine	400,00 €
--	----------

Ont pris part au vote : pour : 7 - contre : 0 – abstention 1 (ABRIAL Michel)

Amicale des Sapeurs-Pompiers de Cayres	50,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Landos	50,00 €

Ont pris part au vote : pour : 8- contre : 0 - abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES :

Contrat d'entretien avec l'entreprise TECHNISERVE pour le système d'assainissement de la salle des fêtes et du gîte communal

L'ensemble des élus est favorable à la proposition d'un contrat annuel de 250 euros /an.

Projet de sortie scolaire pour les élèves scolarisés au Bouchet Saint-Nicolas

Adoption d'un montant identique à celui de la commune d'accueil, soit 110,00 euros par enfant.

Demande de subvention de l'association AFM-Téléthon

Les élus ont répondu défavorablement à cette demande de subvention préférant programmer une manifestation dont les bénéfices seront intégralement reversés à l'AFM.

Point sur les travaux de remise en état des chemins ruraux suite aux intempéries

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise FERRET dont le montant HT est de 37 094,50 euros.

Location de la salle des fêtes pour les associations de la commune de Saint-Haon

Les élus sont favorables pour mettre en place un tarif pour les associations de la commune de 50 euros pour la location de la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00^h00.

Procès-verbal approuvé en séance de conseil municipal du 17 juillet 2024